



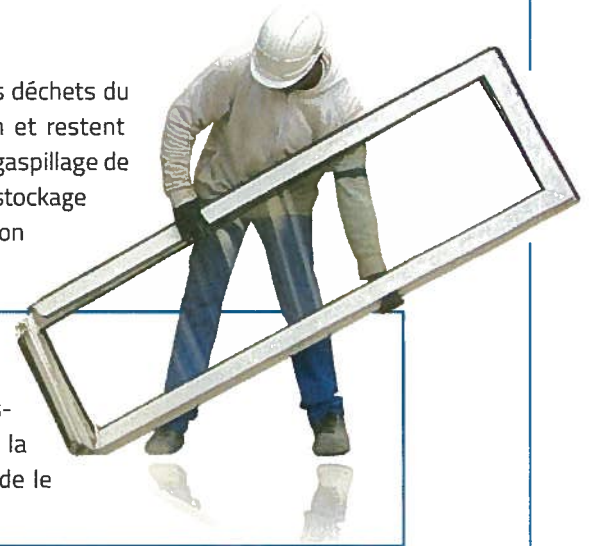
CHARTRE RECYCLAGE VERRE PLAT

L'ENGAGEMENT DES FABRICANTS DE VERRE PLAT
POUR LE RECYCLAGE DU VERRE ISSU DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

Préambule

Issus de la construction, de la démolition et de la rénovation, les déchets du bâtiment représentent plus de 250 millions de tonnes par an et restent encore majoritairement traités dans des centres de stockage. Ce gaspillage de ressources naturelles et la diminution constante des capacités de stockage montrent qu'il est urgent de mettre en place un dispositif de gestion et de recyclage dédié.

Bien que le verre soit inerte et donc simple à stocker en centre d'enfouissement, les fabricants de verre plat ont souhaité s'engager pour son recyclage. Soucieux d'une gestion efficace des ressources naturelles non renouvelables, ils se mobilisent pour la collecte du verre présent dans les déchets du bâtiment, afin de le recycler dans les lignes de production de verre.



En s'appuyant sur la **recyclabilité naturelle et infinie du verre**, ils s'engagent déjà activement dans des programmes visant à créer et développer des filières de collecte et de valorisation

Deux initiatives innovantes et complémentaires sont déjà en cours :

▪ La collecte des menuiseries complètes

Mis en œuvre par Lapeyre, Paprec et Saint-Gobain Glass, ce projet vise à récupérer, au niveau des magasins Lapeyre, chez des menuisiers ou sur des chantiers, les vieilles fenêtres issues de la rénovation. Ces fenêtres sont ensuite traitées par Paprec pour pouvoir valoriser les différents matériaux (verre, bois, PVC, alu, etc.).



▪ Le démontage et la collecte directement sur le chantier

Mis en œuvre par AGC dans le cadre d'un partenariat regroupant plusieurs acteurs (GTM Bâtiment, Veka, Veolia), ce projet, baptisé Revalo, vise à organiser la collecte des déchets au niveau d'un chantier afin de valoriser les matériaux issus des fenêtres PVC.

La volonté de s'engager dans une économie circulaire vertueuse a conduit les fabricants de verre plat à élaborer cette charte.



CHARTRE RECYCLAGE VERRE PLAT



Objet

La présente charte reflète **la volonté des industriels du verre plat de s'engager dans une action de long terme visant à mettre en place une économie circulaire pour le verre contenu dans les déchets du bâtiment**. Elle précise leurs objectifs et leurs priorités d'action pour organiser et déployer la collecte des menuiseries et des vitrages, séparer le verre, le traiter et le recycler. Elle s'inscrit complètement dans le prolongement et la logique des différentes initiatives et expérimentations déjà existantes au niveau de la filière.

Objectifs

Les principaux objectifs sont :

- Participer au travers de partenariats au développement de la collecte et du recyclage du verre présent dans les déchets du bâtiment
- Promouvoir la collecte et le recyclage par des actions de communication ciblées
- Participer à la sensibilisation et à la formation des différents acteurs et parties prenantes
- Favoriser l'innovation au travers de nouvelles initiatives et partenariats
- Favoriser l'éco-conception des produits afin de limiter, dès la conception, les déchets et de favoriser par leur conception leur recyclage en fin de vie

Pour cela, ils participent à des projets visant à collecter, traiter et recycler les matériaux présents dans les menuiseries et les vitrages en fin de vie, en particulier en apportant leur expertise dans le domaine verrier. Ils travaillent en synergie avec des partenaires aux compétences spécifiques permettant de développer tant quantitativement que qualitativement des filières de collecte et de recyclage.

Les bénéfices environnementaux visés

La collecte et le recyclage du verre doivent permettre d'une part de valoriser les ressources naturelles présentes dans les déchets et d'autre part de réduire les quantités de déchet du bâtiment mis en décharge. Outre la préservation des ressources naturelles non renouvelables, le recyclage du verre permet de diminuer la consommation d'énergie lors de sa fabrication et limite les impacts sur le changement climatique en réduisant les émissions de CO₂ (une tonne de verre plat recyclé permet d'éviter 300 kg de CO₂).

Promotion et suivi de l'engagement

Les signataires s'engagent à promouvoir la collecte et le recyclage du verre plat issu des déchets du bâtiment et à mobiliser autour de cet objectif toutes les parties prenantes pouvant jouer un rôle actif ou de soutien. Ils s'engagent à faire un point annuel sur la mise en œuvre des différents programmes et des actions de promotion engagées.

Janvier 2015

Samir Bou Obeid
Directeur Général
Saint-Gobain Glass France

Guy Lecocq
Directeur Général
AGC France

Jacques Bordat
Délégué Général
Chambre Syndicale
du verre plat